

COMMUNE D'URMATT

DICRIM

**Document d'Information Communal sur les
Risques Majeurs**

RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes!

Date d'établissement du document : 12 MAI 2017

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut-être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Ce document a été élaboré pour vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire, Alain Grisé

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :
« *Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile.* »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa x un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

- **Les risques naturels**

(Inondation, mouvement de terrain,...)

- **Les risques technologiques**

(Industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,...)

- **Les risques météorologiques**

- **Les risques sanitaires** (pandémie,...)

Un **risque** est dit «**majeur**» si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune d'URMATT peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.



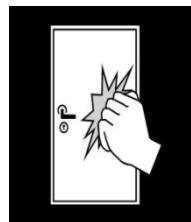
En cas d'événement grave, Comment serez-vous alerté?



1. Porte-à-porte

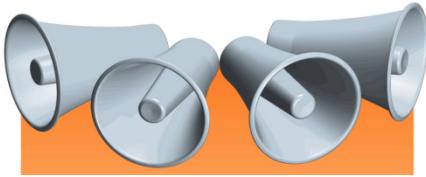
! Le territoire communal a été divisé en secteurs : un élu (et un suppléant) a été choisi pour diffuser l'alerte dans chaque secteur

! L'alerte s'effectuera en porte-à-porte



POINT DE RASSEMBLEMENT ET DE DISTRIBUTION :





En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté?

2. Par la sirène

Une alerte annonce un danger immédiat.

Elle est de la responsabilité de l'État et des maires.

Savoir reconnaître une alerte :

En fonction des événements, elle peut être donnée par :

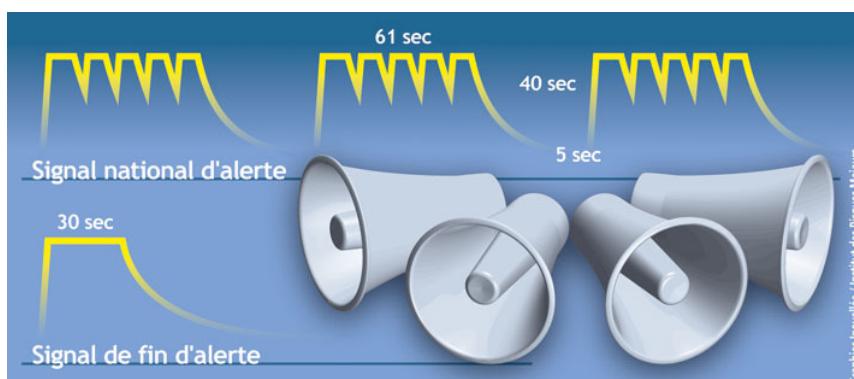
- ↳ la sirène de la mairie
- ↳ la sirène des véhicules des sapeurs-pompiers
- ↳ des messages diffusés par mégaphones
- ↳ la radio et/ou la télévision

La sirène est testée chaque premier mercredi du mois à midi.

Le début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri :

La sirène émet un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes, qui constitue le signal national d'alerte.



Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté : la sirène émet le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

Le "Pack de Sécurité" à préparer chez soi :

Radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas les portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.

NOMENCLATURE DES RISQUES POUR VOTRE COMMUNE

Aléas Naturels	
	Risque Crue Torrent Risque Ruissellement/Coulée de Boue Risque Chute de Pierres Risque de séisme Risque Feu de Forêts Risque Canicule
– Aléas Technologiques	
	Risque Transport de Matière Dangereuse/Réseau Risque Nucléaire Risque Technologique Industriel Risque de Chute d'Aéronef (Plan SATER)
– Autres Aléas	
	Phénomènes Météorologiques Crise Sanitaire Atteinte au Réseau d'Eau Potable Pollution de L'Air Coupure de Courant Incendie de Bâtiment
Autres Evénements	

Ce que vous devez faire en cas de: Crue de torrent Ruisseaulement/coulée de boue

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied
ou en voiture dans une zone inondée ou dangereuse
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

DES AUJOURD'HUI:

- ! Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard des risques concernés.
- ! Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LES PHENOMENES:

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- ! Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par l'eau.
- ! Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- ! Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- ! Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.
- ! montez les documents utiles et objets précieux

Lorsque l'eau est arrivée :

- ! Montez dans les étages avec: eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- ! Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio
- ! Ne téléphonez pas, pour ne pas encombrer les lignes
- ! Ne tentez pas de récupérer votre véhicule
- ! Ne traversez pas une zone inondée ni en voiture, ni à pied: les obstacles ne sont pas visibles!
- ! N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

APRES LES PHENOMENES:

- ! Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- ! Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- ! Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- ! Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- ! Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes:



Ce que vous devez faire en cas de chute de pierres

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone dangereuse

DES AUJOURD'HUI:

- ! Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT L'EVENEMENT:

- ! Eloignez-vous de la zone dangereuse en fuyant latéralement
- ! Eloignez-vous des bâtiments
- ! Coupez le gaz et l'électricité
- ! Ne revenez pas sur vos pas

APRES L'EVENEMENT

- ! Ecoutez la radio
- ! N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- ! Ne téléphonez pas
- ! N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Rappel des bons réflexes:



Ce que vous devez faire en cas

D'Accident de Transport de Matières Dangereuses De Risques Technologiques ou De Chute d'Aéronef

► DES AUJOURD'HUI:

- ! Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

PENDANT L'ACCIDENT:

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

- ! Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers: 18, police/gendarmerie: 17; 112 depuis votre portable).
- ! Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- ! Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE:

- ! Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- ! Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- ! Ecoutez la radio
- ! N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- ! Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer le réseau.
- ! Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- ! Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Rappel des bons réflexes:



Ce que vous devez faire en cas

- d'Accident Nucléaire
- de Pollution de l'Air

DES AUJOURD'HUI

- ! Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte :

- ! Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- ! **Ecoutez les consignes de sécurité diffusées par les pouvoirs publics via la radio.**
- ! N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- ! Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- ! Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer le réseau.

APRES L'ACCIDENT

- ! Respectez les consignes données par les autorités via les médias

Rappel des bons réflexes:



Ce que vous devez faire en cas de Phénomène météorologique exceptionnel (Tempête, orage, grand froid, neige)

DES AUJOURD'HUI

- ! Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

SI UNE TEMPETE EST ANNONCEE

- ! Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- ! Evitez de prendre la route.
- ! Reportez autant que possible vos déplacements.
- ! Munissez-vous de moyens d'éclairage autonomes (lampe de poche, bougie)

PENDANT UNE TEMPETE

- ! Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- ! Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- ! Ne vous abritez pas sous les arbres.
- ! Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- ! N'intervenez pas sur les toits
- ! Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.
- ! N'allez pas chercher vos enfants à l'école

APRES UNE TEMPETE

- ! Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- ! Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- ! Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes:



Ce que vous devez faire en cas de séisme

! Votre commune est située en zone 3 – sismicité moyenne

PENDANT UN SEISME

A l'intérieur :

- ! abritez-vous sous une table solide ou à l'angle d'un mur porteur.
- ! éloignez-vous des fenêtres;
- ! ne fuyez pas pendant la secousse, les chutes d'objets sont dangereuses!

Dans la rue :

- ! dans une rue large, gagnez le milieu de la chaussée;
- ! éloignez-vous des constructions; à défaut abritez-vous sous un porche;
- ! éloignez-vous des câbles électriques.

En voiture :

- ! restez dans le véhicule loin de tout ce qui risque de tomber, arrêtez-vous (jamais sur un pont ou près de constructions).

APRES UN SEISME – ATTENTION AUX REPLIQUES

A l'intérieur :

- ! méfiez-vous des répliques, d'autres secousses pouvant survenir;
- ! fermez les robinets d'arrivée de gaz et d'eau;
- ! coupez l'électricité, ne téléphonez pas;
- ! éteignez les sources de chaleur;
- ! ne fumez pas;
- ! évacuez le bâtiment par les escaliers, ne prenez l'ascenseur.

A l'extérieur :

- ! dirigez-vous vers un endroit dégagé;
- ! en cas d'ensevelissement, manifestez-vous en faisant du bruit.

Rappel des bons réflexes:



Ce que vous devez faire en cas d'incendie de bâtiment

REMARQUES GENERALES

- ! Un départ de feu nécessite plusieurs facteurs :
 - Un combustible
 - Un comburant (l'oxygène de l'air)
 - Une source d'énergie extérieure (flamme, étincelle, mégot)

DES AUJOURD'HUI

- ! Repérez les cheminements d'évacuation
- ! Le cas échéant, prenez connaissance des consignes de sécurité affichées dans le bâtiment

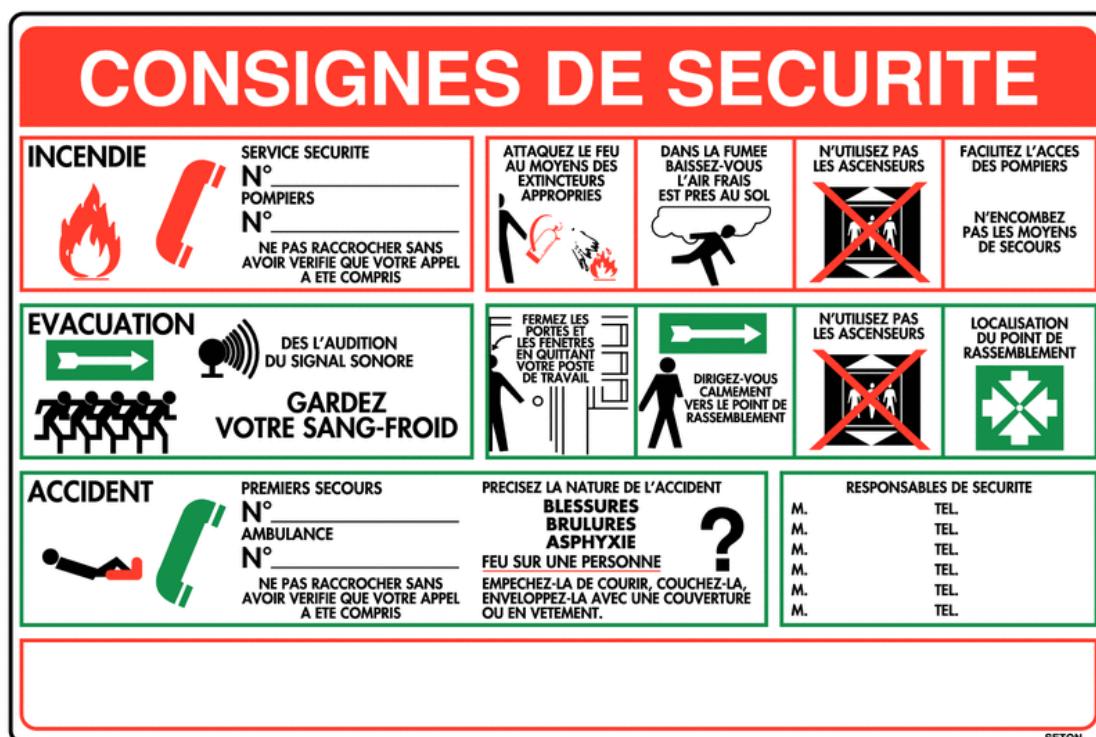
EN CAS DE DEPART DE FEU

- ! Informez les pompiers (18 ou 112)
- ! Coupez larrivée de gaz
- ! Coupez l'électricité
- ! Si vous le pouvez, évacuez le bâtiment
- ! Dans tous les cas suivez les instructions des pompiers

APRES LE FEU

- ! Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Exemple de consignes de sécurité:



Ce que vous devez faire en cas de feu de forêt

REMARQUES GENERALES

- ! Un départ de feu nécessite plusieurs facteurs :
 - Un combustible
 - Un comburant (l'oxygène de l'air)
 - Une source d'énergie extérieure (flamme, étincelle, mégot)

DES AUJOURD'HUI

- ! Débrouillez,
- ! Vérifiez l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.
- ! Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, matériels : motopompes et tuyaux),
- ! Repérez les chemins d'évacuation, les abris.
- ! Repérez les cheminements d'évacuation

EN CAS DE DEPART DE FEU

- ! Si vous êtes témoin d'un départ de feu :
 - o informez les pompiers (18 ou 112 portable) avec calme et précision.
- ! Dans la nature, éloignez-vous de l'axe du feu et des fumées le plus rapidement possible :
 - o manifestez-vous auprès des services de secours (terrestres, aériens...),
 - o si vous êtes surpris par les fumées, respirez à travers un linge humide,
 - o en voiture, si vous êtes surpris par un front de flammes (pas de visibilité), n'en sortez pas et fermez les fenêtres et les aérateurs.
- ! Une maison bien protégée est le meilleur abri :
 - o n'évacuez que sur ordre des autorités,
 - o ouvrez le portail du terrain,
 - o fermez et arrosez volets, portes et fenêtres,
 - o occultez les aérations avec des linges humides,
 - o rentrez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après,
 - o garez les véhicules contre la maison à l'opposé de la venue du feu,
 - o fermez les bouteilles de gaz (éloignez celles qui sont à l'extérieur),
 - o enlevez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...).
- ! N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

APRES LE FEU

- ! Sortez protégé (chaussures et gants cuir, vêtements coton, chapeau).
- ! Eteignez les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles.
- ! Inspectez votre habitation (braises sous les tuiles), surveiller les reprises.
- ! Informez les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'ils sont à proximité de votre habitation

Rappel des bons réflexes:



Ce que vous devez faire en cas de pollution du Réseau d'Eau Potable

A L'ANNONCE DE LA POLLUTION

- ! Ne plus boire de l'eau du robinet
- ! Prévoir un stock d'eau potable. (bouteilles ou réservoir)

APRES LES PHENOMENES :

- ! Attendre l'autorisation de réutiliser l'eau du robinet
- ! Purgez les conduites et le chauffe-eau avant utilisation
- ! Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Ce que vous devez faire en cas de Coupure Générale de Courant

DES AUJOURD'HUI:

- ! S'équiper de moyens d'éclairage autonomes (lampe de poche, bougies, etc...)
- ! Prévoir un moyen de chauffage autonome si la maison n'en est pas équipée (poêle à pétrole par exemple)

APRES LE PHENOMENE:

- ! Vérifier l'état du congélateur pour s'assurer qu'il n'y a pas eu de début de décongélation
- ! Vérifier le bon fonctionnement des appareils électriques

Ce que vous devez faire en cas de Risques sanitaires

- **La pandémie grippale**
- **La méningite**
- **La légionellose**

Le risque :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

Les mesures de prévention :

La transmission des virus ou bactéries se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- ! D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- ! Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- ! Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).
- ! Prévention de la légionellose:
 - Vérifiez que la température de l'eau chaude est au moins de 60°C
 - Vérifiez régulièrement la propreté des gaines de ventilation et de conditionnement d'air

Ce que vous devez faire en cas de canicule

Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).

Les mesures de prévention :

Consultez **les cartes de vigilance** de Météo France.

- Limitez les exercices physiques.
- Privilégiez les endroits ombragés, rafraîchissez-vous, buvez de l'eau.
- Ne buvez pas d'alcool ni de boisson trop sucrée.

Pendant la période de canicule:

Les sensations de crampe, de faiblesse, de fièvre peuvent faire penser au coup de chaleur.

Si à ces symptômes s'ajoutent nausée, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsions, perte de connaissance, téléphonez impérativement au Centre 15. Il vous indiquera ce que vous devez faire.

Ce qu'il faut toujours faire et au plus vite :

- placez la personne dans un endroit froid
- la faire boire
- enlevez ses vêtements
- aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides
- faites des courants d'air.

Ce qu'il ne faut jamais faire :

- ne baignez pas la personne dans une eau trop froide.

Après:

L'évolution de la fonction cardiaque et des fonctions cérébrales supérieures nécessitent un suivi médical.

- La réhydratation ne doit jamais se faire sans avis médical afin d'éviter les troubles métaboliques par consommation excessive d'eau.



Ce que vous devez faire en cas de menace terroriste

A QUOI SERT VIGIPIRATE DES AUJOURD'HUI :

- ! Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens
- ! Développer et maintenir une culture de la vigilance de l'ensemble des acteurs de la nation
- ! Permettre une réaction rapide et coordonnée en cas de menace

COMMENT REAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE :

1° - S'ECHAPPER

Quitter le bâtiment concerné – Se cacher lors du déplacement – Avertir les gens que vous croisez

2° - SE CACHER

Bloquer les portes – Se mettre à l'abri derrière un écran solide – Ne pas téléphoner

3° - ALERTER

Ne pas courir vers les forces de l'ordre –appelez le 17 ou le 112 – Signalez les blessés

Les établissements scolaires ont mis en place un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER



